

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2018_028

Séance du jeudi 15 février 2018

Membres en exercice : 29

Date de la convocation: 08/02/2018

Présents : 17

L'an deux mille dix-huit et le quinze février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,

Votants: 18

Pour : 18

Contre : 0

Secrétaire de séance: Albert DOUCHY

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Yves SERVIERE, Jean-Paul VELAY

Représentés: Françoise THYSS par Jean-Paul VELAY

Excusés: Laurent ARBOUSSET, Gilles CHABALIER, Matthias CORNEVAUX

Absents: François BEGON, Nils BJORNSON LANGEN, Catherine BLACLARD, Paul COMMANDRE, Régis DURAND, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Gillian MC HUGO

Objet: Urbanisme - dérogation règle du prospect - DE_2018_028

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la situation de la demande de permis de construire de monsieur Christian BERTRAND, concernant la réhabilitation du bâtiment dit de "la ferme" de la rue du Closelet.

L'instruction du dossier fait apparaître un non-respect du prospect par rapport au domaine public.

Considérant l'intérêt architectural du projet présenté de réhabilitation de ce bâtiment ;
Considérant que ce projet n'est pas préjudiciable au libre passage dans la rue du Closelet ;
Considérant que ce projet s'intègre parfaitement dans son environnement bâti et n'amènera pas de nuisances,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer en faveur d'une dérogation à la règle du prospect pour ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCORDE une dérogation à la règle de prospect pour le dossier PC n° 04811618 B0001 de M. Christian BERTRAND.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/03/2018 048-200057594-20180215-DE_2018_028-DE